

BUDGET ANNEXE

« IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte financier unique du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	4
2.2 Les résultats du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	6
2.4 La dette du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	7
3. Le bilan de l'actif et du passif du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	8
4. La programmation pluriannuelle du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	9
5. La section d'exploitation du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	10
5.1 Les recettes d'exploitation du compte financier unique	10
5.2 Les dépenses d'exploitation du compte financier unique	12
6. La section d'investissement du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	13
6.1 Les dépenses d'investissement du compte financier unique	13
6.2 Les recettes d'investissement du compte financier unique	14

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

A partir de l'exercice 2025, le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire et comptable qui s'est substitué, à la fois au compte administratif et au compte de gestion¹.

Le compte financier unique constitue un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local et facilite la mise en perspective des états financiers.

Sa présentation intègre un bilan, un compte de résultat et des annexes, par budget, apportant ainsi une vision patrimoniale. Les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont désormais présentes au sein d'un même document.

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte financier unique a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année, en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Le budget annexe « immobiliers d'entreprises » de la Métropole Aix-Marseille-Provence constitue un outil financier spécifique destiné à accompagner le développement économique du territoire. Il retrace l'ensemble des opérations liées à la gestion, à l'aménagement et à la valorisation du patrimoine immobilier à vocation économique, tels que les locaux professionnels ou les pépinières d'entreprises.

Ce budget permet d'isoler ces activités du budget principal afin d'assurer une meilleure lisibilité, tout en garantissant un suivi précis des investissements, des recettes locatives et des charges associées. A travers ce dispositif, la Métropole affirme son rôle de soutien à l'attractivité économique, en facilitant l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire.

¹ Article 2025 de la loi de finances pour 2024 et Délibération N° FBPA-026-17043/24/CM votée le 5 décembre 2024.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 se déclinent comme suit :

En K€	En K€	Montant total "voté" 2025	Montant réalisé 2025	Taux d'exécution 2025
Exploitation	Recettes totales	1 939,09	1 923,28	99%
	Dont recettes réelles	1 884,28	1 881,34	100%
	Dépenses totales	4 530,04	3 497,53	77%
	Dont dépenses réelles	3 461,80	2 866,24	83%
Investissement	Recettes totales	1 614,68	1 170,31	72%
	Dont recettes réelles	546,45	539,01	99%
	Dépenses totales	1 784,36	238,54	13%
	Dont dépenses réelles	1 729,54	196,59	11%

✓ **En section d'exploitation :**

- Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **77%** et correspond à un total de **3 497,53 k€**. Les dépenses réelles étant quant à elles exécutées à hauteur de 83% ;
- En recettes le taux d'exécution s'élève à **99%**, correspondant à un total de titre émis égal à **1 923,28 k€** ;
- Les dépenses réelles représentent **2 866,24 k€** et les recettes réelles **1 881,34 k€**.

✓ **En section d'investissement :**

- Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **13%** et correspond à un total de mandats émis de **238,54 k€** ;
- Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **72%** et correspond à un total de titres émis de **1 170,31 k€** ;
- Les dépenses réelles représentent **196,59 k€** et les recettes réelles **539,01 k€**.

2.2 LES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

Les résultats s'établissent comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
En k€		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes réalisées	A	1 170,31	1 923,28	3 093,59
Restes à réaliser en recettes	B	0,00	0,00	0,00
Dépenses réalisées	C	238,54	3 497,53	3 736,07
Restes à réaliser en dépense	D	0,00	0,00	0,00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	E = A - C	931,77	-1 574,25	-642,48
Résultats antérieurs reportés (+/-)	F	169,68	2 590,94	2 760,62
Solde pour l'investissement ou résultat de clôture pour l'exploitation (excédent /déficit)	G = E + F	1 101,45	1 016,69	2 118,14
Différence entre les restes à réaliser (+/-)	H = B - D	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé (excédent /déficit)	I = G + H	1 101,45	1 016,69	2 118,14

Les résultats de l'exercice 2025 sont déficitaires en section d'exploitation (-1 574,25 k€), et excédentaires en section d'investissement (+931,77 k€).

Toutefois, après reprise des résultats antérieurs (+ 2 760,62 k€), le budget annexe « immobiliers d'entreprises » enregistre un résultat cumulé 2025 positif de **2 118,14 k€** :

- La section d'exploitation présente un résultat cumulé de + **1 016,69 k€** ;
- La section d'investissement affiche un résultat excédentaire de **1 101,45 k€**.

L'affectation des résultats sera constatée au budget supplémentaire de l'exercice 2026.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	CA 2024/2025	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	1 180,22	1 178,44	1 175,32	-4,90	0%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	635,80	3 219,94	2 866,23	2 230,43	351%
Epargne de gestion courante (EBG)	544,42	-2 041,50	-1 690,91	-2 235,33	-411%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	46%	-173%	-144%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	5,06	705,84	706,02	700,96	13843%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	38,05	4,00	0,02	-38,04	-100%
Résultat exceptionnel large	-32,99	701,84	706,01	739,00	-2240%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	511,43	-1 339,66	-984,90	-1 496,33	-293%
Taux d'épargne de gestion	43%	-71%	-52%		
<i>Recettes réelles</i>	1 185,28	1 884,28	1 881,34	696,06	59%
<i>Dépenses réelles</i>	673,85	3 461,80	2 866,24	2 192,39	325%
Epargne brute (EBE)	511,43	-1 577,52	-984,90	-1 496,33	-293%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	43%	-84%	-52%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0,00	23,38	23,38	23,38	-
Epargne nette (ENE)	511,43	-1 600,90	-1 008,28	-1 519,71	-297%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	43%	-85%	-54%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)					
Capacité dynamique de désendettement					

L'épargne de gestion courante s'établit à -1 690,91 k€ en net recul comparée à 2024. Cette évolution se traduit par un rattrapage exceptionnel des charges de personnel réalisé sur cet exercice (2 267k€).

Le taux d'épargne de gestion connaît également une baisse pour s'établir à -984,90 k€.

Les recettes exceptionnelles enregistrées pour un montant de 705,84 k€ proviennent des produits de cessions immobilières.

Les indicateurs de gestion de l'année 2025 sont à nuancer car, hors éléments exceptionnels (rattrapage exceptionnel des charges de personnel), ils seraient positifs.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

Le budget est totalement désendetté.

3. LE BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

Le tableau ci-dessous présente un bilan synthétique de l'actif et du passif du budget annexe « Immobiliers d'entreprises » :

Actif net	2024	2025	Evolution 2024-2025 %	Passif	2024	2025	Evolution 2024-2025 %
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00 k€	86,55 k€	-	Fonds propres	12 219,08 k€	11 102,88 k€	-9%
Immobilisations corporelles (nettes)	9 540,75 k€	8 996,13 k€	-6%	Provisions pour risques et charges	0,00 k€	0,00 k€	-
Immobilisations financières	132,54 k€	118,12 k€	-11%	Dettes financières à long terme	364,84 k€	216,06 k€	-41%
Total actif immobilisé	9 673,29 k€	9 200,80 k€	-5%	Dettes à court terme	152,09 k€	193,59 k€	27%
Total actif circulant	3 430,53 k€	2 311,72 k€	-33%	Comptes de régularisations	370,50 k€	0,00 k€	-100%
Total actif	13 103,82 k€	11 512,53 k€	-12%	Total passif	13 106,50 k€	11 512,53 k€	-12%

Globalement, il est constaté une diminution des masses de l'actif comme du passif :

- Les immobilisations corporelles représentent la part la plus importante de l'actif immobilisé. L'évolution par rapport à l'exercice précédent est de -6% :
 - Les immobilisations incorporelles augmentent illustrant une politique d'investissement dynamique sur les ressources immatérielles (études, assistance à maîtrise d'ouvrage...) ;
 - Les immobilisations corporelles diminuent de -6% liés à l'amortissement de l'actif.
- Les fonds propres affichent une baisse de -9%, en raison du résultat déficitaire de l'exercice.

4. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « immobiliers d'entreprises » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2025	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisés en 2025	Montant réalisé au 31/12/2025 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2025	Ratio de couverture* (en année)
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE TERRITORIALE ET RELATIONS INTERNATIONALES GESTION MDTURE 2020-26	6 389 K€	513 K€	67 K€	580 K€	9%	86,6
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE TERRITORIALE ET RELATIONS INTERNATIONALES PROJET MDTURE 2020-26	9 920 K€	0	85 K€	85 K€	1%	115,7
	SOUS-TOTAL	16 309 K€	513 K€	152 K€	665 K€	4%	102,9
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	160 K€	44 K€	2 K€	46 K€	29%	57,3
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	60 K€	0	19 K€	19 K€	32%	2,1
	SOUS-TOTAL	220 K€	44 K€	21 K€	66 K€	30%	7,3
	TOTAL GENERAL	16 529 K€	557 K€	173 K€	730 K€	4%	91,2

Le volume des autorisations de programme au 31/12/2025 s'élève à 16 529 k€, avec un taux d'avancement global de 4%.

Les autorisations de programme « développement économique, attractivité territoriale et relations internationales gestion et projet » sont rattachées à la politique « développement économique, innovation, attractivité territoriale » et regroupent les autorisations de programmes suivantes :

- ✓ Le programme « développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » présente un taux d'avancement de 4% à la clôture de l'exercice 2025. Cela inclut notamment les travaux de réhabilitation et de modernisation des pépinières d'entreprises à Istres, Fos-sur-Mer et Miramas (85 k€), ainsi que les interventions visant la mise à niveau des bâtiments à vocation économique, telles que la mise en conformité électrique et des travaux de gros œuvre (67 k€).
- ✓ Le programme « logistique compétence immobiliers d'entreprises » concerne l'achat de matériel et mobilier des pépinières avec une exécution à hauteur de 2 K€ ;
- ✓ Le programme « numérique compétence immobiliers d'entreprises » est dédié à l'achat de matériel informatique pour équiper les services fonctionnels (exécution à hauteur de 19 k€).

5. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

5.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2024	Evolution CA 2024/2025 en %
Recettes réelles	1 185,28	1 884,28	1 881,34	100%	59%
Recettes de gestion courante	1 180,22	1 178,44	1 175,32	100%	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 161,59	1 178,43	1 167,69	99%	1%
75 - Autres produits de gestion courante	18,63	0,01	3,41		-82%
013-Atténuation des charges			4,22		
Autres recettes d'exploitation	5,06	705,84	706,02	100%	13843%
76-Produits financiers	5,06	3,97	3,97	100%	-22%
77 - Produits exceptionnels	0,00	627,65	627,83	100%	
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires		74,22	74,22		
Recettes d'ordre	54,82	54,82	41,95		-23%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	54,82	54,82	41,95		-23%
Total recettes d'exploitation	1 240,10	1 939,09	1 923,28	99%	55%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	2 303,44	2 590,94	2 590,94		
Total des recettes d'exploitation cumulées	3 543,53	4 530,04	4 514,23	100%	27%

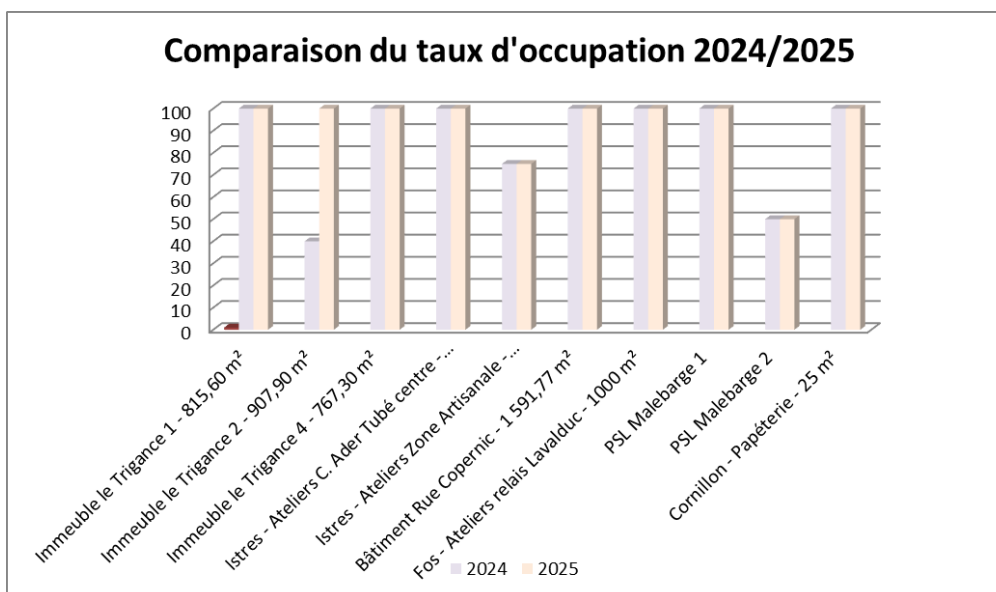
Les recettes d'exploitation cumulées enregistrent une hausse de +27%, principalement grâce à des produits exceptionnels issus de cessions immobilières, et un résultat reporté supérieur à celui de l'année précédente.

La diminution concerne principalement les recettes d'exploitation ainsi que les recettes d'ordre des chapitres suivants :

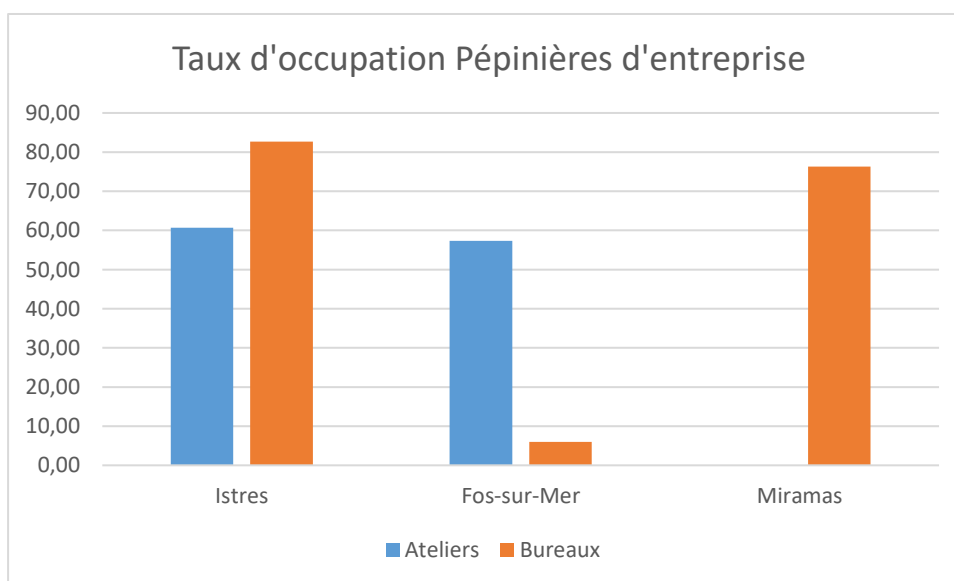
- ✓ Au chapitre 76 « produits financiers » (-22%) baisse liée à l'arrivée à échéance du remboursement des intérêts d'emprunt par le budget principal concernant le transfert du bâtiment Trigrance 3 situé sur le territoire d'Istres ;
- ✓ Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » (-82%) la différence résulte des remboursements de trop perçus de quitus, liés aux conventions de mandat avec l'Etablissement Public de développement et d'aménagement (EPAD) enregistrés au cours de l'exercice 2024 ;
- ✓ Au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » (-23%) baisse des transferts au résultat des subventions d'équipement.

Concernant l'immobilier d'entreprises, le taux d'occupation en 2025 reste globalement stable par rapport à 2024 pour l'ensemble des bâtiments, ce qui justifie la faible progression du chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses », comptabilisant les loyers perçus. Seul le bâtiment Trigrance 2 affiche une hausse du taux d'occupation.

Les recettes en augmentation proviennent principalement de l'encaissement des loyers des bâtiments, enregistrées au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses », avec un montant titré de 1 167,69 k€ (+1%). S'y ajoutent les recettes exceptionnelles inscrites au chapitre 77 « Produits exceptionnels », issues des produits de cessions foncières.



Concernant l'occupation des pépinières d'entreprise, à la fin de cet exercice les taux moyens d'occupation sont les suivants :



5.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution CA 2024/2025
Dépenses réelles	673,85	3 461,80	2 866,24	83%	325%
Dépenses de gestion courante	635,80	3 219,94	2 866,23	89%	351%
011 - Charges à caractère général	486,55	582,71	561,61	96%	15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	11,10	2 576,32	2 267,23	88%	
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	138,14	60,90	37,38	61%	-73%
014 - Atténuations de produits					
Autres dépenses d'exploitation	38,05	241,86	0,02	0%	-100%
66 - Charges financières	-8,23	0,00	0,00		-100%
67 - Charges exceptionnelles	0,73	4,00	0,02	0%	
68 - provisions	45,56	0,00	0,00	n/a	
022 - Dépenses imprévues		237,86			
Dépenses d'ordre	278,74	1 068,23	631,29	59%	126%
023 - Virement à la section d'investissement	-	335,50	-	0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	278,74	732,74	631,29	86%	126%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total dépenses d'exploitation	952,59	4 530,04	3 497,53	77%	267%
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	952,59	4 530,04	3 497,53	77%	267%

Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à 3 497,53 k€, en hausse de +77% par rapport à l'exercice 2024.

Les dépenses réelles d'exploitation sont exécutées à hauteur de 2 866,24 k€, soit +351%. Cette augmentation résulte principalement d'un rattrapage exceptionnel des charges de personnel réalisé sur cet exercice (chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » +2 256 k€).

Le chapitre 011 « charges à caractère général », s'établit à 561,61 k€ avec une hausse de +15%. Les principales dépenses sont notamment :

- ✓ Les frais de taxes foncières des bâtiments à vocation économique à hauteur de 239,68 k€ ;
- ✓ Les redevances d'occupation versées au grand port maritime de Marseille (GPMM) à hauteur de 104,26 k€ ;
- ✓ Les dépenses de maintenance, d'entretien et de réparation, ainsi que de mise à niveau de la signalétique métropolitaine de ces bâtiments à hauteur de 112,02 k€ ;
- ✓ Les dépenses d'eau, fluides et électricité des bâtiments à vocation de pépinières et hôtellerie d'entreprise à hauteur de 60,03 k€ ;
- ✓ La refacturation du budget principal au budget annexe des charges mutualisées à hauteur de 14,74 k€.

Au Chapitre 65 « autres charges de gestion courante », les dépenses enregistrent une diminution de -73%, atteignant 37,38 k€. Cette baisse s'explique par la réduction des créances admises en non-valeur, mandatées lors de l'exercice précédent.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » enregistre une hausse de +126% pour s'établir à 631,29 k€, notamment suite à la cession des biens patrimoniaux de Malebarge.

6. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

6.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution CA 2024/2025
Dépenses réelles	118,85	1 729,54	196,59	11%	65%
Dépenses d'équipement	101,21	1 574,96	173,22	11%	71%
Opérations d'équipement	101,21	1 574,96	173,22	11%	71%
Dépenses financières	17,64	154,58	23,38	15%	33%
16 - Emprunts et dettes assimilées	17,64	35,28	23,38	66%	33%
020 - Dépenses imprévues		119,30			
Dépenses d'ordre	54,82	54,82	41,95	77%	-23%
040 - Opérations de transfert entre sections	54,82	54,82	41,95	77%	-23%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	1%	
Total dépenses d'investissement	173,66	1 784,36	238,54	13%	37%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	792,71		0,00		
Total des dépenses d'investissement cumulées	966,37	1 784,36	238,54	13%	-75%

En 2025, les dépenses d'investissement enregistrent une hausse globale de +37%, atteignant 238,54 k€. Les dépenses liées aux équipements s'élèvent, quant à elles, à 173,22 k€, marquant une progression de +71%. Elles comprennent principalement les opérations suivantes :

- ✓ Des études de programmation et lancement liées aux travaux de réhabilitation et de grosses réparations des bâtiments des pépinières d'Istres, Fos-sur-Mer et Miramas pour 85 k€ ;
- ✓ Des travaux de mise à niveau et grosses réparations sur les bâtiments à vocation économique pour un montant de 67,08 k€ ;
- ✓ Des dépenses d'équipements informatiques et de mobiliers pour l'ensemble des bâtiments pour un montant de 21,14 k€.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » enregistre une hausse de +33% pour s'établir à 23,38 k€. Il s'agit des remboursements de cautions aux entreprises.

Il y a également une baisse globale des amortissements (chapitres 040 « opérations de transfert entre sections »).

6.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2024	Evolution CA 2024/2025 en %
Recettes réelles	857,31	546,45	539,01	99%	-37%
Recettes d'équipement	0,05	500,00	500,00	100%	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	500,00	500,00	100%	
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0,05		0,00		-100%
Recettes financières	857,26	46,45	39,01	84%	-95%
10- Dotations, fonds divers, réserves	792,71				
165-Dépôts et cautionnements reçus	29,68	32,03	24,60	77%	-17%
27 - Autres immobilisations financières	34,86	14,42	14,42	100%	-59%
Recettes d'ordre	278,74	1 068,24	631,29	59%	126%
021 - Virement de la section de fonctionnement		335,50		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	278,74	732,74	631,29	86%	126%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	1%	
Total recettes d'investissement	1 136,05	1 614,68	1 170,31	72%	3%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	169,68	169,68		
Total des recettes d'investissement cumulées	1 136,05	1 784,36	1 339,98	75%	18%

Le total des recettes cumulées est en hausse de +18% avec un total de 1 339,98 k€.

Au chapitre 13 « subventions d'investissement » l'inscription de 500 k€ correspond à l'avance de la subvention fonds vert pour la rénovation énergétique des bâtiments des pépinières d'entreprises de Fos-sur-Mer et Istres.

Au chapitre 27 « autres immobilisations financières » la fin du remboursement de l'emprunt liée au bâtiment de Trigrance III explique la diminution de -59%. Cependant, le remboursement de l'emprunt pour le bâtiment de La Picturale se poursuivra jusqu'en 2033.

Au chapitre 165 « dépôts et cautionnements reçus », sont enregistrées les recettes liées aux encaissements des cautions.